



Les représentants CGT FSU SOLIDAIRES
titulaires au CSA Enim

à Monsieur le Directeur de l'ENIM

Paimpol, Lorient, Saint-Malo,
le 01 février 2024.

Monsieur le Directeur,

Durant les 2 précédentes COG le management mis en œuvre au sein de l'Etablissement a considérablement évolué.

Il s'est éloigné des standards de la fonction publique qui, historiquement privilégient une gestion collective des personnels, pour se rapprocher d'une gestion issue de la sphère privée et qui privilégie les liens contractuels et les accords individuels de gré à gré.

La mise en œuvre de ces pratiques est à rapprocher de la politique de recrutement durant ces 2 COG et qui a favorisé les embauches sous statut contractuel, essentiellement d'ailleurs en provenance des organismes de sécurité sociale.

Cette situation a dégradé considérablement la cohésion collective. Dégradation qui n'est pas qu'une simple vision de la représentation CGT FSU SOLIDAIRES puisqu'elle a été rapportée dans les différents rapports de corps d'inspection.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES et les personnels étaient en droit d'attendre suite à ces rapports une volonté d'améliorations. Améliorations d'ailleurs inscrites à la COG 3 via une ambition de développer le bien-être au travail.

Or il est de toute évidence qu'il n'en sera rien.

En effet nous nous apercevons, tant sur la politique de promotion interne que sur la politique de recrutement et la mise en œuvre des mobilités internes, que perdurent les accords de gré à gré individuels dont certains s'affranchissent même des règles édictées.

Nous pourrions documenter nos propos par une liste de situations factuelles pour chaque thème évoqué, promotion, recrutement, mobilité, mais allons simplement nous arrêter aux sujets évoqués lors du CSA du 30 janvier 2024.

En effet alors que pour le poste d'adjoint à la Cheffe du DPS vous nous avez annoncé une mobilité interne d'un agent de catégorie A il a été annoncé le lendemain en réunion des responsables de pôles la mobilité sur ce poste d'un agent de catégorie B.

Cette contradiction vient entretenir une suspicion d'arrangement qui à notre sens est totalement préjudiciable à la cohésion de l'Etablissement et donc à son bon fonctionnement.

Durant ce même CSA ont été évoqué les situations d'agents contractuels qui pour certains bénéficient de CDI anticipés et d'autres non, de recrutements dans certains services exclusivement d'agents contractuels malgré des candidatures d'agents fonctionnaires...

Bien entendu nous ne nous permettons pas de vous attribuez personnellement l'origine de ces situations. Elles sont sans doute le fait de différents acteurs de la ligne hiérarchique qui soumettent à votre validation des scénarios construits sur ces accords de gré en gré privilégiant des intérêts individuels à celui de l'intérêt général.

Nous ne pouvons souscrire à la mise en œuvre de ces scénarios et vous sollicitons afin que vous puissiez proposer des solutions les évitant.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Les représentants titulaires CGT FSU
SOLIDAIRES au CSA Enim,

Christine Le Roux,
Christian Candalh,
Bertrand Arlabosse,
Olivier Droff.